

D 26-58 FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2026 AU BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE HOULGATE. Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN. <u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Nathalie MAHIER, Adjointes au Maire, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Antoine ARIF, Brigitte NOUAUX, Sylvie FAYE, Guillaume CHEVRANT-BRETON, Agnès BERODOT et Michaël GOSSELIN, Conseillers municipaux. <u>Absents excusés :</u> Marianne ESHET : donne pouvoir à Laurent LAEMLÉ Patrick BLOSSE : donne pouvoir à Antoine ARIF Valérie BONNEL : donne pouvoir à Olivier HOMOLLE Fabien DUPONT : donne pouvoir à Olivier COLIN Jean-Luc LEMARIÉ : donne pouvoir à Agnès BERODOT Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nicolas GRANGER, en qualité de secrétaire auxiliaire.
--	--

Olivier HOMOLLE informe les membres du conseil municipal que, lors de l'élaboration du budget primitif 2026, les crédits nécessaires au règlement des « reversements, restitutions et prélèvements divers », imputés au chapitre 014 – article 7398, n'ont pas été inscrits.

Or, ces crédits sont indispensables afin d'assurer le versement du Crédit d'Impôt pour Manifestations Artistiques de Qualité (**CIMAQ**) dû au casino de Houlgate.

Il est donc proposé de procéder à un redéploiement de crédits au sein de la section de fonctionnement, sans modification de l'équilibre global du budget.

Olivier HOMOLLE propose de prendre la décision modificative n° 1/2026 suivante :

Section de fonctionnement – Dépenses

- Chapitre 65 – Article 65888 « Autres » : – **43 000 €**
- Chapitre 014 – Article 7398 « Reversements, restitutions et prélèvements divers » :
+ 43 000 €

Cette décision modificative permet d'inscrire les crédits nécessaires au paiement du CIMAQ tout en maintenant l'équilibre de la section de fonctionnement.

Olivier HOMOLLE informe de l'avis favorable des membres de la commission « finances » lors de la réunion du 26 juin 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- d'approuver la décision modificative n° 1/2026 du budget général de la commune, telle que présentée ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Olivier COLIN,
Maire de HOULGATE

